

2023 A - BILAN SIMPLIFIÉ							
						Formulaire néant	
ACTIF		Exercice clos en N					
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010	0	012	0	0	
	Autres	014	0	016	0	0	
Immobilisations corporelles		028	8 642	030	2 371	6 271	
Immobilisations financières (1)		040	0	042	0	0	
Total I (5)		044	8 642	048	2 371	6 271	
Actif circulant							
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	0	052	0	0	
	Marchandises	060	0	062	0	0	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	0	0	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	0	070	0	0	
	Autres (3)	072	1 959	074	0	1 959	
Valeurs mobilières de placement		080	0	082	0	0	
Disponibilités		084	208 951	086	0	208 951	
Charges constatées d'avance		092	0	094	0	0	
Total II		096	210 910	098	0	210 910	
Total général (I + II)		110	219 552	112	2 371	217 181	
PASSIF					Exercice N NET		
Capitaux propres							
Capital social ou individuel					120	1 000	
Écarts de réévaluation					124	0	
Réserve légale					126	100	
Réserves réglementées					130	0	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants			131	0	132	0	
Report à nouveau					134	0	
Résultat de l'exercice					136	133 688	
Subventions d'investissement					137	0	
Provisions réglementées					140	0	
Total I					142	134 788	
Provisions pour risques et charges					Total II	154	0
Dettes (4)							
Emprunts et dettes assimilées					156	0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	0	
Fournisseurs et comptes rattachés					166	2 400	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169	40 307	172	79 203	
Comptes courants d'associés					173	790	
Autres dettes					175	0	
Produits constatés d'avance					174	0	
Total III					176	82 393	
Total général (I + II + III)					180	217 181	
Renvois							

Certifié conforme à l'original

M. MOREAU

2MCONSEILS

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
22 allée Joseph Recamier, 75015 Paris
RCS de PARIS 902 588 177

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice clos le 31/12/2024

Le 26 juin 2025, à 9h00, l'associé de la société 2MCONSEILS s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 22 allée Joseph Recamier, 75015 Paris, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Mr MOREAU Matthieu.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des parts sociales. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et du rapport ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- quitus à la gérance ;
- pouvoir pour les formalités ;
- questions diverses.

Le Président donne lecture des comptes et du rapport et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions.

PREMIÈRE RÉOLUTION – Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des comptes et la lecture du rapport, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport, lesquels font ressortir un bénéfice de 133 688 €.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice, soit 133 688 €, comme suit :

- Affectation de 133 688 € au compte Report à Nouveau.
- Versement Dividende de 170 454 €
- Le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 0.00 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents :

- 2023 : 42 860 €

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION – Quitus

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION – Pouvoir pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance.

Fait à Paris,
Le 26 juin 2025,

Mathieu MOREAU